



Créer un lieu d'échanges et d'expertise

entre les responsables financiers des établissements sur des thématiques qui vous intéressent directement

POURQUOI ADHERER ?

Adhérer à l'association des Directeurs Financiers d'établissements publics d'enseignement supérieur permet de bénéficier du réseau, des échanges, des outils et documents mis à disposition par l'association et de participer à la co-construction avec les autres membres, d'une association à la mesure de nos ambitions et des enjeux de la fonction.

QUI PEUT ADHERER ?

- ❖ Les établissements au sein desquels des agents publics sont nommés dans un emploi fonctionnel ou chargés des fonctions de directeur général des services adjoint en charge des finances ou de directeur financier (**adhésion institutionnelle**) ;
- ❖ En qualité de membres honoraires, les directeurs généraux des services adjoints en charge des finances ou les directeurs financiers **ayant cessé leurs fonctions** qui en font la demande ;
- ❖ A titre exceptionnel, une possibilité d'adhésion individuelle est offerte aux agents publics nommés sur un emploi fonctionnel de directeur général des services adjoint en charge des finances ou occupant des responsabilités de directeurs financiers au sein d'établissement d'enseignement supérieur.

COMMENT ADHERER ?

En complétant le bulletin d'adhésion joint (tarifs selon type d'adhésion et taille d'établissement).



Renforcer la communication

et les échanges avec l'Administration Centrale et les EPST ; favoriser la coopération avec les établissements d'ESR étrangers

Les premières actions prévues

- ❖ Un site internet de l'association (actualités, lettre d'information, documentation, offres d'emplois, veille réglementaire, ...)
- ❖ Des **journées régionales** (octobre et novembre 2017) et Une **journée d'études annuelle** (le 18 janvier 2018 à Paris) autour de thèmes choisis ensemble comme : le rôle des fonctions financières, l'analyse économique, les dialogues de gestion, les tableaux de bord, ...
- ❖ **Un colloque annuel**, jalonné de temps forts (interventions d'experts reconnus, tables rondes, forums,...) et de moments conviviaux pour poursuivre nos échanges et développer les contacts (les 24 et 25 mai 2018 à Bordeaux).



Se former

En participant à la définition et à la mise en œuvre d'une formation initiale et continue



Permettre une meilleure reconnaissance

des fonctions de DGSA Finances et de directeurs financiers tout en accompagnant les membres du réseau dans leur carrière

Bulletin d'adhésion à l'Association des Directeurs Financiers d'établissements publics d'enseignement supérieur Année 2017/2018

Bulletin à retourner à :

Anne-Catherine NORBERTI, trésorière de l'ADF
DAF de l'Université de Strasbourg
4 Rue Blaise Pascal, 67081 Strasbourg
Courriel : norberti@unistra.fr

Tarifs

Afin de faire face aux dépenses liées au lancement de l'association et aux premières activités, la cotisation annuelle est doublée lors de la première année d'adhésion

(si plusieurs membres pour une même université, une seule double cotisation est appliquée la première année).

Adhésion institutionnelle nominative <i>(tarif en fonction de la taille d'établissements)</i>	Membres issus des groupes Supérieur et 1	<i>Cotisation annuelle 2017/2018 : 300 €</i>	1 ^{ère} adhésion, cotisation exceptionnelle 300 € x 2 = 600 € <input type="checkbox"/>
	Membres issus des groupes 2 et 3	<i>Cotisation annuelle 2017/2018 : 200 €</i>	1 ^{ère} adhésion, cotisation exceptionnelle 200 € x 2 = 400 € <input type="checkbox"/>
	cf Arrêté du 28 avril 2017 fixant le classement de certains établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des écoles nationales d'ingénieurs		
Adhésion individuelle	<i>Cotisation annuelle 2017/2018 : 75 €</i>		1 ^{ère} adhésion, cotisation exceptionnelle 75 € x 2 = 150 € <input type="checkbox"/>
Adhésion Membres associés et honoraires	<i>Cotisation annuelle 2017/2018 : 200 €</i>		1 ^{ère} adhésion, cotisation exceptionnelle 200 € x 2 = 400 € <input type="checkbox"/>

**Montants fixés par l'Assemblée générale constitutive du 8 Juin 2017 et précisés par le CA du 28 juin 2017, en référence au classement groupements ministériels*

Le montant de la cotisation est acquitté par virement (ou par chèque) à :
L'association des Directeurs Financiers (Siret N° W751240280),
103 Boulevard Saint Michel, 75 005 PARIS

RIB - Identifiant national de compte <i>National Bank Account Number</i>				Domiciliation <i>Domiciliation</i>
ETABLISSEMENT 20041	GUICHET 00001	N° COMPTE 6888053V020	CLE RIB 34	PARIS IDF CENTRE FINANCIER 11 RUE BOURSEUL 75900 PARIS CEDEX 15

Au retour du bulletin d'adhésion, une facture vous sera adressée pour paiement.

Coordonnées

Nom de l'établissement :

Nom et prénom du directeur financier (ou DGSA en charge des finances) :

Mel :

Adresse :

Code postal :

Téléphone bureau :

Téléphone portable professionnel (facultatif) :

Date :

Nom et signature de l'ordonnateur :